

ALLEGION

DEMANDE ET ENTENTE DE VENTE EN LIGNE DESTINÉE AUX VENDEURS AUTORISÉS

Entrée en vigueur : 1er janvier 2022

ALLEGION CANADA INC., une entité d'Allegion PLC (« ALLEGION »)
DEMANDE DE VENTE EN LIGNE DESTINÉE AUX VENDEURS AUTORISÉS

En soumettant cette demande de vendeur en ligne autorisé (la « demande »), le demandeur reconnaît que l'autorisation de vendre sur les sites Web demandés n'est accordée qu'une fois que le demandeur et Allegion Canada Inc. et Allegion Canada Inc. ont tous deux signé l'entente de vendeur en ligne autorisé d'Allegion Canada Inc. (« Allegion ») ci-joint. La soumission de cette demande n'autorise pas le demandeur à vendre des produits Allegion sur les sites Web demandés, et Allegion n'a aucune obligation d'accepter la demande du demandeur de vendre des produits Allegion sur l'un ou l'ensemble des sites Web demandés. Si le demandeur est autorisé à vendre les produits Allegion sur l'un ou l'ensemble des sites Web demandés, le demandeur accepte de se conformer aux conditions de l'entente de vendeur en ligne autorisé d'Allegion Canada Inc. en ce qui concerne tous les sites Web approuvés. Le demandeur indique son accord en signant l'entente de vendeur en ligne autorisé d'Allegion Canada Inc. ci-dessous.

Ce formulaire doit être rempli au complet pour que la demande de vente de produits Allegion sur un site Web public soit prise en compte, conformément à ce qui est déterminé par Allegion. Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli et signé à l'adresse online.seller@allegion.com aux fins de traitement, d'examen et d'approbation, le cas échéant. Veuillez prévoir un délai de traitement de deux semaines.

Renseignements sur le demandeur	
Raison sociale du demandeur :	
Numéro de compte Allegion de l'entité (le cas échéant) :	
Nom commercial/raison(s) sociale(s) :	
Adresse du demandeur :	Téléphone :
	Télécopieur :
	Adresse courriel :
Personne-ressource principale :	Titre :
Numéro DUNS :	Numéro d'entreprise :

Le cas échéant, veuillez indiquer tous distributeurs d'Allegion desquels vous achetez des produits Allegion :

Demande d'approbation de site Web	
Sites Web demandés :	À l'usage d'Allegion uniquement
Veuillez indiquer tous les sites Web sur lesquels vous souhaitez vendre des produits Allegion (un par ligne, orthographe exacte requise).	
<i>Exemple : www.NomdumagasinABC.com</i>	
<i>Exemple : Amazon.com / nom du commerce « Magasin ABC » / ID de marchand</i>	
1	<input type="checkbox"/> Approuvé <input type="checkbox"/> Refusé
2	<input type="checkbox"/> Approuvé <input type="checkbox"/> Refusé
3	<input type="checkbox"/> Approuvé <input type="checkbox"/> Refusé
4	<input type="checkbox"/> Approuvé <input type="checkbox"/> Refusé
5	<input type="checkbox"/> Approuvé <input type="checkbox"/> Refusé

Valeur ajoutée ou autres services offerts aux clients : (p. ex., configure les produits, fournit de nouvelles clés, etc.)

1	
2	
3	
4	

Êtes-vous en mesure de fournir l'historique des coordonnées des utilisateurs finaux auxquels les produits Allegion sont vendus et de participer aux efforts d'Allegion dans le cadre de mises à niveau des produits ou de rappels du fabricant? Oui / Non

Détails sur le commerce électronique

Année de début de la vente en ligne :	
Noms du ou des sites Web actifs qui vendent actuellement des produits Allegion :	
Volume annuel des ventes de produits Allegion	

Service à la clientèle du demandeur

Heures d'ouverture du service à la clientèle :	
Personne-ressource du service à la clientèle :	
Numéro de téléphone :	
Adresse courriel :	

Politique de retour du demandeur : (Veuillez joindre le document)

Détails sur l'entrepôt ou le centre de distribution du demandeur

Adresse du centre de distribution	Heures d'ouverture du centre de distribution :
1)	
2)	
3)	
4)	
5)	

**ALLEGION CANADA INC. ENTENTE DE VENTE EN LIGNE DESTINÉE AUX VENDEURS
AUTORISÉS**

Cette entente de vente en ligne destinée aux vendeurs autorisés d'Allegion Canada Inc. (l'« entente ») est, par les présentes, conclue entre Allegion Canada Inc., une entité d'Allegion PLC (« Allegion ») et le vendeur soussigné (le « vendeur » ou « vous ») (collectivement désignés par les « parties » et individuellement par une « partie »). La « date d'entrée en vigueur » de la présente entente est la date à laquelle elle est approuvée par Allegion une fois que vous l'avez acceptée. En apposant votre signature ci-dessous, vous acceptez la présente entente et êtes considéré comme le « soussigné ».

1. **Modification des modalités.** En concluant la présente entente, le vendeur confirme qu'il respectera les modalités du Programme destiné aux vendeurs autorisés d'Allegion ou le Programme destiné aux revendeurs autorisés d'Allegion actuellement en vigueur (selon le cas) (ci-après appelées les « modalités »). Cette entente complète et modifie les modalités et est réputée y être incluse. À moins d'être complétées ou modifiées conformément aux modalités de la présente entente, les modalités demeurent pleinement en vigueur, telles qu'elles sont rédigées. À moins d'être définis autrement aux présentes, les termes utilisés doivent porter la même signification que celle qu'on leur a attribuée dans les modalités.

2. **Autorisation de vente en ligne.**

(a) ***Autorisation de vente en ligne.*** Les modalités interdisent la vente de produits Allegion sur un site Web public (y compris les sites Web de marchés électroniques) par le vendeur sans en obtenir l'approbation écrite préalable d'Allegion. L'exécution de la présente entente d'Allegion constitue l'approbation d'Allegion et les diverses dispositions des modalités se rapportant à une telle interdiction sont considérée comme ayant été modifiées afin de donner effet à cette approbation. Sous réserve des modalités aux présentes et dans la mesure prévue par celles-ci, vous pouvez commercialiser et vendre les produits uniquement et exclusivement sur le ou les sites Web indiqués et approuvés par Allegion dans la demande

de vente en ligne destinée aux vendeurs autorisés ci-dessus (ci-après appelés les « sites Web autorisés »). Il est interdit de commercialiser ou de vendre des produits sur tout autre site Web.

(b) **Sites Web autorisés.**

(i) Vos sites Web autorisés doivent se limiter aux noms de domaines spécifiques approuvés ou aux noms des écrans ou des commerces approuvés. Vous ne pouvez utiliser toute marque de commerce ou marque de commerce mal écrite, ou tout nom de produit appartenant à Allegion ou utilisé sous licence par Allegion, dans votre nom de domaine, y compris les domaines de premier plan et les sous-domaines, pour toute partie de vos sites Web autorisés ou dans vos noms d'écrans ou noms de commerces utilisés sur un site Web autorisé. De plus, vos sites Web autorisés ne doivent pas donner l'apparence qu'ils sont exploités par Allegion.

(ii) Vous ne pouvez pas vendre en ligne de manière anonyme. La raison sociale complète, l'adresse postale, le courriel et le numéro de téléphone de votre entreprise doivent être clairement indiqués sur vos sites Web autorisés.

(iii) À la demande d'Allegion, vous devez offrir un degré raisonnable de coopération pour faire la démonstration ou donner accès à toutes les pages Web qui composent vos sites Web autorisés, ainsi que pour fournir des copies de ces pages Web. Dans vos activités de marketing et vos descriptions de produits sur vos sites Web autorisés, toutes les images et les descriptions des produits doivent être tenues à jour. Vous devez retirer les images et les descriptions de produits désuètes. Vous acceptez également d'utiliser uniquement les images de produits fournies ou approuvées par Allegion.

(iv) Vous déclarez et garantisiez que, dans toutes les activités de vos sites Web autorisés, vous vous conformez et demeurerez conforme à la norme relative à la sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI-DSS) et que vous obtiendrez votre certification au moins une fois par année ou conformément aux exigences de la norme PCI-DSS pour la catégorie de détaillant appropriée.

3. **Approvisionnement et vente des produits.** Vous reconnaissez et acceptez que vous êtes responsable de l'approvisionnement des produits pour vos clients individuels, des taxes applicables associées à l'achat individuel de ces produits, ainsi que de tous les retours de produits, et que vous vous conformerez, au minimum, aux exigences indiquées à l'annexe A jointe et intégrée aux présentes par renvoi. À moins d'avoir obtenu une autorisation écrite distincte d'Allegion, le vendeur ne peut pas utiliser les services d'approvisionnement de tiers pour entreposer les stocks ou traiter les commandes de produits. À moins d'avoir obtenu une autorisation écrite distincte d'Allegion, vous ne pouvez pas expédier de produits à des clients à l'extérieur du Canada. Par conséquent, vous afficherez de manière visible sur vos sites Web un énoncé semblable à ce qui suit : « Nous expédions les produits Allegion uniquement aux clients situés au Canada. ». Les sites Web du vendeur autorisé doivent inclure un mécanisme pour que les clients puissent fournir de la rétroaction sur leurs achats et le vendeur doit effectuer un suivi et déployer des efforts raisonnables pour répondre à la rétroaction reçue. À la demande d'Allegion, le vendeur doit fournir à Allegion les renseignements sur la rétroaction des clients. Le vendeur reconnaît et convient qu'Allegion a le droit de surveiller les activités de vente en ligne du vendeur afin d'assurer la conformité aux présentes modalités.

4. **Propriété intellectuelle.** Le vendeur dispose d'une licence restreinte non exclusive, non transférable et révocable pour l'utilisation des marques de commerce, des noms commerciaux, des marques de service, des logos et des images de marque qui sont autorisés séparément par écrit par Allegion (collectivement appelés dans la présente entente la « PI d'Allegion ») aux fins de commercialisation en vertu de la présente entente sur vos sites Web autorisés; toutefois, Allegion peut examiner et approuver votre utilisation prévue ou actuelle de la PI d'Allegion en tout temps, sans restriction. Cette licence sera

révoquée immédiatement au moment de la résiliation de la présente entente. L'utilisation de la PI d'Allegion doit être conforme aux lignes directrices qu'Allegion peut fournir et la taille, le positionnement et les autres méthodes d'utilisation doivent être commercialement raisonnables. Le vendeur ne peut utiliser la PI d'Allegion dans ses noms de société, noms de domaine Internet ou URL.

5. **Résiliation.** Allegion, à son entière et absolue discrétion, peut résilier son approbation vous permettant de commercialiser et de vendre ses produits sur vos sites Web autorisés et vous devez cesser la commercialisation et la vente à la réception d'un tel avis de résiliation. Lorsque votre statut de vendeur autorisé ou de revendeur autorisé est résilié conformément aux modalités, vous devez immédiatement cesser toute commercialisation ou vente de produits sur vos sites Web autorisés et votre autorisation d'utilisation de la PI d'Allegion, conformément à ce qui est défini à l'article 4 (Propriété intellectuelle), est révoquée.

6. **Possibilité d'injonction.** En cas de violation ou de menace de violation de l'article 2 (Autorisation de vente en ligne), de l'article 3 (Approvisionnement et vente des produits), de l'article 4 (Propriété intellectuelle) ou de l'article 5 (Résiliation) de la présente entente, il est entendu et convenu qu'Allegion n'aura aucun recours sur le plan monétaire ou autre et, par conséquent aura droit à une injonction et à d'autres recours à condition, toutefois, qu'aucune spécification dans la présente entente relative à tout recours ne soit considérée comme une renonciation ou une interdiction relatives à d'autres recours dans le cas d'une violation ou d'une menace de violation des modalités de la présente entente. Aucun échec, refus, négligence ou délai ni aucune renonciation, abstention ou omission par Allegion d'exercer les droits indiqués aux présentes ou d'insister sur le plein respect des modalités du programme par le vendeur ne peut constituer une renonciation de la part d'Allegion à mettre en application les dispositions aux présentes, en tout ou en partie.

7. **Indemnisation.** Sauf avis contraire aux présentes, le vendeur doit, et par les présentes accepte, indemniser, défendre, sauvegarder et dégager Allegion, ses administrateurs, ses représentants, ses employés, ses actionnaires, ses partenaires, ses conseillers juridiques, ses vérificateurs, ses comptables, ses agents, ses conseillers et tous les autres représentants, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs, successeurs et ayants droit des pertes, responsabilités, obligations, actions, causes d'action, poursuites, dettes, redevances, sommes d'argent, comptes, factures, engagements, contrats, controverses, ententes, promesses, variances, intrusions, dommages, jugements, exécutions, réclamations et autres demandes, de quelque nature que ce soit, en vertu de la loi, du droit de l'amirauté ou de l'équité, connus ou inconnus, dans la mesure où ils sont causés par a) une violation par le vendeur des modalités, engagements ou conditions faisant partie de l'entente ou par b) la négligence ou l'inconduite volontaire de la part du vendeur, de ses représentants, employés, agents ou sous-traitants, ou encore qu'ils en découlent ou qu'ils sont encourus en lien avec ceux-ci.

8. **Divers.** Allegion se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier la présente entente sur préavis écrit au vendeur. À moins d'indication contraire, de telles modifications entreront en vigueur immédiatement et l'utilisation, la commercialisation, l'offre ou la vente continue des produits sur les sites Web autorisés à la suite de cet avis de modification seront considérées comme l'acceptation des changements par le vendeur. Aucune renonciation liée à quelque infraction que ce soit à une disposition de la présente entente ne constitue une renonciation liée à toute infraction antérieure, simultanée ou ultérieure à la même disposition ou à une autre disposition des présentes, et ne doit constituer une habitude commerciale, et aucune renonciation n'entrera en vigueur si elle n'est pas effectuée par écrit. Si certaines dispositions de la présente entente sont contraires à la loi, les autres dispositions demeurent valides. La présente entente ne peut être cédée ou transférée par le vendeur sans le consentement écrit préalable d'Allegion. Allegion peut transférer la présente entente, en tout ou en partie, sans le consentement du vendeur, à toute entreprise affiliée à Allegion ou à toute entité à laquelle Allegion vend, transfère, applique, assigne ou loue la totalité ou la presque totalité de ses droits et actifs en ce qui a trait à l'élaboration, à la

production, à la commercialisation ou à la vente des produits. La présente entente vise les parties et leurs ayants droit autorisés; aucune autre personne ne pourra recourir à cette entente ou en bénéficier. La présente entente, ses modalités et les pièces jointes, le cas échéant, constituent l'intégralité de l'entente conclue entre les parties en ce qui concerne les transactions prévues et remplace toutes les ententes et les accords précédents conclus entre les parties relativement à la vente des produits en ligne. Les en-têtes et les sections descriptives de la présente entente sont inclus à des fins de commodité seulement et ne doivent exercer aucun contrôle sur l'interprétation des présentes dispositions ni en affecter la signification. Dans le cas où toute disposition de la présente entente nécessite une interprétation judiciaire, il est convenu que l'interprétation des tribunaux ne présumera pas que les présentes modalités seront plus strictement interprétées contre l'une des parties en raison de la règle d'interprétation qui veut qu'un document soit interprété de manière plus stricte contre la partie qui a elle-même, ou par l'entremise de ses agents, préparé l'entente, étant en outre convenu que toutes les parties, directement ou par l'entremise de leurs agents, ont participé à la préparation ou à la négociation des présentes. Cette entente peut être reproduite en plusieurs exemplaires, étant entendu que chacun d'eux constituera alors un original et qu'ils constitueront, ensemble, un seul document.

9. **Loi applicable et lieu de jugement.** Les modalités de la présente entente et tout différend qui en découle seront régis, interprétés et exécutés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada applicables aux présentes, sans égard aux règles de conflit de lois. Dans le cas d'un différend relatif aux modalités de l'entente ou de son exécution, le vendeur se soumet expressément à la compétence des tribunaux provinciaux situés à Toronto en Ontario.

10. **Renonciation de procès devant jury.** **DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, CHACUNE DES PARTIES RENONCE, PAR LES PRÉSENTES, IRRÉVOCABLEMENT ET EXPRESSÉMENT À TOUS LES DROITS À UN PROCÈS DEVANT JURY DANS LE CADRE DE TOUTE ACTION, PROCÉDURE OU DEMANDE RECONVENTIONNELLE (QUELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UNE ACTION FRAUDULEUSE OU AUTRE) DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE ENTENTE OU LIÉES À CELLE-CI, OU À TOUTE TRANSACTION ENVISAGÉE PAR LES PRÉSENTES, OU DES ACTIONS DES PARTIES DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS, DE L'ADMINISTRATION OU DE LA MISE EN APPLICATION DES PRÉSENTES. LES PARTIES RECONNAISSENT QU'UNE TELLE RENONCIATION EST FAITE EN PLEINE CONNAISSANCE DE LA NATURE DES DROITS ET DES AVANTAGES COMPRIS DANS LA PRÉSENTE RENONCIATION, EN SE FONDANT SUR LES CONSEILS JURIDIQUES D'UN AVOCAT DE LEUR CHOIX.**

Les parties ont fait dûment signer la présente entente de vente en ligne destinée aux vendeurs autorisés d'Allegion Canada, Inc. en leurs noms respectifs par leurs représentants dûment autorisés.

ALLEGION CANADA INC.

Vendeur : _____

Par : _____

Par : _____

Nom : _____

Nom : _____

Titre : _____

Titre : _____

Date de signature : _____

Date de signature : _____

Numéro de vendeur en ligne autorisé : _____

Annexe A
Exigences pour le vendeur en ligne autorisé

- Offrir une combinaison de produits mis à sa disposition par Allegion
- Être en mesure de livrer les produits à l'échelle nationale en deux jours ouvrables
- Pouvoir traiter les retours des clients en temps opportun
- Fournir un service à la clientèle de première classe
- Organiser le contenu des produits sur les sites Web autorisés
- Maintenir et utiliser les meilleures pratiques en matière de commercialisation numérique et de commerce électronique
- Fournir mensuellement à Allegion toutes les données sur les points de vente (PDV) relativement aux ventes des produits d'Allegion
- Maintenir et utiliser un mécanisme permettant de solliciter la rétroaction ou les évaluations des clients et répondre à cette rétroaction en temps opportun
- Maintenir une cote d'évaluation de vendeur de 90 %
- Obtenir le statut Seller Fulfilled Prime Certification (Amazon seulement)
- Permettre à Allegion de procéder à des examens et des vérifications pour confirmer la conformité aux présentes modalités